



# Le guide des certificats et autres écrits médicaux

2<sup>e</sup> édition actualisée et augmentée

**Dr Ariel Toledano, Dr Philippe Garat**

Préface du Dr Patrick Bouet et du Dr André Deseur,  
Président et Vice-Président du Conseil National  
de l'Ordre des Médecins

**RISQUES ET PIÈGES :  
CE QU'IL FAUT SAVOIR AVANT D'ÉCRIRE**



# Le guide des certificats et autres écrits médicaux

**2<sup>e</sup> édition actualisée et augmentée**

**Dr Ariel Toledano,**

**Dr Philippe Garat**

Préface du Dr Patrick Bouet et du Dr André Deseur,  
Président et Vice-président du Conseil National  
de l'Ordre des médecins

Éditions Med-Line  
74, Boulevard de l'Hôpital  
75013 Paris  
Tél. : 09 70 77 11 48

**[www.med-line.fr](http://www.med-line.fr)**

*LE GUIDE DES CERTIFICATS ET AUTRES ÉCRITS MÉDICAUX- 2<sup>e</sup> ÉDITION ACTUALISÉE ET AUGMENTÉE*  
© 2019 MED-LINE

ISBN 978-2-84678-243-2

Composition et mise en pages : Élise Ducamp - Mise à jour :  
Meriem Rezgui

Couverture : Meriem Rezgui

Photo de couverture : ©fotolia\_Stasique

Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement des auteurs, ou de leurs ayants droit ou ayants cause, est illicite (loi du 11 mars 1957, alinéa 1er de l'article 40). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

# SOMMAIRE



Préface .....	7
Introduction .....	9

## → Partie I : Ce qu'il faut savoir avant d'écrire

<b>1. Répondre à la demande .....</b>	<b>13</b>
1. Pour qui ? .....	13
2. Pourquoi ? .....	14
<b>2. Certificat ou attestation .....</b>	<b>14</b>
<b>3. Règles de rédaction du certificat .....</b>	<b>15</b>
1. Le support .....	15
2. L'écriture.....	16
3. La signature .....	16
4. Le tampon professionnel.....	16
5. Le contenu.....	16
6. Conservation et archivage.....	18
<b>4. Règles de rédaction de l'attestation.....</b>	<b>19</b>
1. Le support .....	19
2. L'écriture.....	19
3. Le contenu.....	19
<b>5. Principes de la délivrance.....</b>	<b>21</b>
<b>6. Écrits médicaux et secret médical.....</b>	<b>22</b>

## → Partie II : Les différents certificats et leurs pièges éventuels

<b>1. Certificats obligatoires .....</b>	<b>25</b>
1. Certificats de santé du jeune enfant (8 <sup>e</sup> jour, 9 <sup>e</sup> mois, 24 <sup>e</sup> mois).....	25

2. Certificat de décès .....	27
3. Certificat d'arrêt de travail pour maladie .....	29
4. Certificat d'accident du travail .....	33
5. Certificat de déclaration d'une maladie professionnelle.....	34
6. Certificat de constatation de coups et blessures ou atteinte à l'intégrité de la personne humaine .....	35
7. Certificats pour hospitalisation sans consentement en psychiatrie .....	40
8. Certificat de vaccinations.....	51
9. Certificat de maladies contagieuses à déclaration obligatoire .....	52
10. Certificat pour MDPH (maison départementale pour personnes handicapées).....	54
11. Certificat de demande de pension militaire ou d'invalidité.....	55
12. Certificat de demande de mise sous sauvegarde de justice .....	56
13. Certificat suite à une réquisition par autorité judiciaire .....	59
14. Certificats liés à la grossesse .....	60

## **2. Cas particulier du signalement**

### **au Procureur ou à la C.R.I.P. .... 61**

1. Les obligations concernant l'enfance ou les personnes vulnérables en danger selon le code de déontologie.....	61
2. Le contenu du signalement .....	63
3. Quelles sont les situations concernées ? .....	63
4. Quel est le destinataire du certificat de signalement ?.....	64
5. Les pièges du signalement .....	66

<b>3. Certificats facultatifs .....</b>	<b>67</b>
1. Les certificats liés aux activités physiques ou sportives .....	68
2. Les certificats d'absence de contre-indication à la pratique d'une activité sportive .....	68
3. Les certificats de dispense d'activité sportive à visée scolaire.....	70
4. Le certificat justificatif d'une absence scolaire .....	70
5. Le certificat de virginité .....	71
6. Certificat d'admission en établissement de soins médicalisés ou en EHPAD.....	71
7. Certificats post-mortem.....	72
8. Les certificats dans le but d'obtention d'un avantage social .....	73
9. Certificats particuliers délivrés au profit des enfants.....	73
<b>4 . Certificats à éviter, ou savoir se méfier de certaines circonstances .....</b>	<b>75</b>
1. La famille et surtout sa dissolution... ..	75
2. Le travail et ses conflits.....	77
3. Les demandes particulières .....	78
4. Les assurances .....	78

**→ Partie III-1 : « Travaux pratiques »,  
ce qu'il ne faut pas faire.  
Responsabilité du médecin rédacteur**

<b>Responsabilité du médecin rédacteur .....</b>	<b>85</b>
1. Responsabilité civile .....	85
2. Responsabilité pénale.....	86
3. Responsabilité vis-à-vis des organismes sociaux .....	86
4. Responsabilité disciplinaire .....	86

→ **Partie III-2 : « Travaux pratiques », ce qu'il ne faut pas faire. 30 certificats commentés ayant abouti à une procédure disciplinaires**

<b>1. La famille et ses problèmes, sa dissolution.....</b>	<b>91</b>
<b>2. Le travail et ses conflits .....</b>	<b>105</b>
<b>3. Les demandes particulières .....</b>	<b>115</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>131</b>
1. Modèle d'attestation ( <i>cerfa</i> n°11527) et articles 200 à 203 du Nouveau code de procédure civile (NCPC). .....	133
2. Articles du Code de Déontologie .....	134
3. Circulaire du ministère de la Santé sur la rationalisation des certificats médicaux .....	136
4. Rapport adopté lors de la session du Conseil national de l'Ordre des médecins d'avril 2015 .....	142
5. Notice explicative du modèle de certificat médical initial en cas de violence sur personne majeure (CNOM) .....	164
<b>Références.....</b>	<b>167</b>

# PRÉFACE



Dessine-moi un médecin ! Résultat : un stéthoscope, parfois une blouse blanche et le personnage est en train d'écrire. Quel écrit ? Une prescription ou bien un certificat.

Et c'est ce geste qui souvent est cause de tracas pour le médecin. Combien d'insomnies, de ruminations ont été précédées par cette petite phrase « ah ! Docteur, il me faut aussi un petit certificat ». Ce doit être un signal d'alarme pour le médecin afin qu'il ne se retrouve pas aux côtés de la robe noire d'un avocat face à celles d'une Chambre disciplinaire.

Larousse nous dit qu'un certificat est un « Document écrit, officiel ou dûment signé d'une personne autorisée qui atteste un fait » et en donne pour exemple un certificat de maladie.

C'est une chose bien simple en apparence. Et pourtant des certificats ou autres écrits litigieux sont à l'origine de nombreuses sanctions. En 2014 les Chambres disciplinaires de première instance ont enregistré 1313 nouveaux dossiers dont 25 % concernent un certificat. Ce sont aussi des certificats qui sont à l'origine du quart des 437 nouveaux appels enregistrés en 2014 à la Chambre disciplinaire nationale.

Le rôle disciplinaire, pour important qu'il soit au bénéfice des patients et de la société, n'est pas le domaine de prédilection de l'Ordre des médecins : nous préférons accompagner les médecins et les former plutôt que devoir les sanctionner.

C'est dans cet esprit qu'il y a déjà longtemps un conseil départemental avait eu l'idée pour l'information des confrères de constituer un « collier de perles », un florilège des certi-

ficats. Le sigle didactique « FMPC<sup>1</sup> » que le présent opuscule vous décryptera y a même été inventé.

Le Docteur Philippe Garat, Vice-président du Conseil départemental de Seine et Marne, membre du bureau du Conseil régional d'Ile-de-France et assesseur de la Chambre disciplinaire de première instance d'Ile de France s'est associé avec le Docteur Ariel Toledano pour constituer le présent guide. Auteur de nombreux livres qui nous conduisent, en passant par les jambes et les vaisseaux, de la beauté au Talmud et à la Kabbale, Ariel Toledano a été conseiller départemental de Paris et d'Ile-de-France et est, lui aussi, assesseur de la Chambre disciplinaire de première instance d'Ile-de-France. Organisateur de colloques, notamment en matière d'éthique, il est chargé d'enseignement d'histoire de la médecine à Paris V – René Descartes.

Ces deux auteurs offrent au lecteur un ouvrage concis devant lui éviter de les retrouver revêtus de leur robe noire à parements rouges et épitoge bordée d'hermine. Ils vous diront d'abord ce qu'il faut savoir avant d'écrire. Nous ajouterions volontiers qu'il faut aussi, avant d'écrire, prendre son temps, réfléchir et ne pas hésiter à demander conseil ... à l'Ordre notamment.

**Docteur Patrick BOUET**

Président du Conseil national de l'Ordre des médecins  
Ancien Président du Conseil départemental  
de Seine-Saint-Denis

**Docteur André DESEUR**

Vice-président du Conseil national de l'Ordre des médecins  
Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne  
Assesseur de la Chambre disciplinaire nationale d'appel

---

1. Faits médicaux personnellement constatés.

# INTRODUCTION



Dans votre pratique quotidienne, vous êtes souvent amené à rédiger un certificat, une attestation, ou tout autre écrit médical. Cet exercice peut s'avérer difficile. Dans quel cas écrire un certificat ? Comment le rédiger ? Quels sont les risques et les pièges ?

Cet ouvrage a pour but d'expliquer comment faire, d'être en quelque sorte une forme de mode d'emploi. Mais il a également pour ambition d'attirer l'attention sur les demandes délicates, voire abusives de certains patients qui sont encore trop souvent à l'origine de plaintes auprès des instances ordinaires ou judiciaires.

La société actuelle impose de plus en plus de précautions lorsque vous produisez un écrit. Les demandes injustifiées ou incongrues d'écrits se multiplient. Et le médecin accepte souvent de les rédiger sans prendre réellement conscience des risques auxquels il peut se retrouver confronté. Quel praticien n'a pas eu connaissance de demandes insolites telles qu'un certificat autorisant la pratique de la pétanque, du billard ou attestant d'une aptitude à participer à un jeu télévisé... Mais d'autres situations sont bien plus dangereuses.

En effet, même si nous avons l'impression qu'à notre époque l'aura du médecin a quelque peu diminué – à l'instar du charisme dont bénéficiait dans chaque village le curé ou l'instituteur au siècle dernier – l'écrit du praticien conserve pour les tribunaux toute sa valeur et, en conséquence, pour le rédacteur tous les risques.

Ainsi cet ouvrage exposera dans une première partie « **ce qu'il faut savoir avant d'écrire** ».

Dans la deuxième partie, nous passerons en revue les **différents certificats et leurs pièges éventuels**.

Les travaux pratiques qui constitue la troisième partie auront surtout pour finalité de préciser la **responsabilité judiciaire** du praticien et la réalité des faits à travers **la lecture et l'analyse de 30 certificats** (ou autres écrits) ayant abouti à une procédure disciplinaire au niveau de la chambre de première instance (CDPI) de l'Ordre des médecins d'Ile-de-France.

Ce guide rédigé par deux conseillers assesseurs de l'Ordre des médecins d'Ile-de-France se veut un ouvrage didactique et pratique dont la lecture vous permettra de prendre les précautions nécessaires, vous évitant ainsi bien des ennuis ou déboires.

- Quand faut-il écrire un certificat ? Comment le rédiger ? Quels sont les risques et les pièges ? Ce guide fait le point sur ce qu'il faut savoir avant d'écrire.
- Dans votre pratique quotidienne, vous êtes souvent amené à rédiger un certificat ou tout autre écrit médical. Cet exercice peut s'avérer délicat... et parfois dangereux. Demandes abusives ou injustifiées de certains patients peuvent être à l'origine de plaintes auprès des instances ordinales ou judiciaires.
- Ce guide rappelle ce qu'il faut savoir avant de produire un écrit médical. Il recense les différents certificats et leurs pièges éventuels et précise la responsabilité judiciaire du praticien. Enfin, il explique « ce qu'il ne faut pas faire » à travers l'analyse de 30 certificats ayant abouti à une procédure disciplinaire.
- Un véritable mode d'emploi, pour vous éviter bien des ennuis.

**Ariel Toledano** est médecin vasculaire. Il siège à la chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des médecins en Ile-de-France (CDPI) depuis 2001. Il anime de nombreuses réunions de formation médicale et est l'auteur de plus d'une dizaine d'ouvrages médicaux.

**Philippe Garat** est médecin généraliste. Il est Trésorier du Conseil régional de l'Ordre des médecins d'Ile-de-France depuis 2007 (CROM-IdF) et siège à la chambre disciplinaire de première instance d'Ile-de-France (CDPI) depuis 2001. Il anime régulièrement des ateliers déontologiques.



9 782846 782432

15 € TTC  
ISBN : 978-2-84678-243-2

[www.med-line.fr](http://www.med-line.fr)

**MED-LINE**  
Editions